



Alcool au volant et délit de fuite

Par **Regretséternels**, le **19/07/2021** à **12:45**

Bonjour à tous et toutes,

Voilà je sais que c'est une très grosse erreur que j'ai commise samedi dans l'après-midi et je sais également qu'il va devoir y avoir réparation mais je dois dire que je suis tellement stressé en ce moment qu'il vaut mieux que je sache ce qu'il risque de m'arriver.

J'imagine que certaines informations vont compter pour m'apporter une réponse :

- Je suis non connu des services de polices
- C'est la première fois que j'ai un problème avec mon permis de conduire (12 points et aucune amende jusqu'à présent.
- Assurance en règle
- Taux d'alcool relevé par les gendarmes : 0.59 mg/l d'air expiré

Les faits se sont passés samedi en milieu d'après-midi, j'étais sur autoroute et par un comportement totalement irresponsable j'ai touché une voiture en voulant la doubler et chose impardonnable par la droite. Je me suis rendu compte du choc et suis sorti à la suivante mais l'autre véhicule ne m'a semble-t-il pas suivi et a plutôt cherché à appeler les gendarmes en leur communiquant mon immatriculation.

Je suis arrivé sur mon parking et à peine deux minutes plus tard, les gendarmes étaient là. Ils m'ont fait souffler, ont constaté que j'avais bu, puis ils m'ont emmené à la gendarmerie pour effectuer le test. Bien évidemment ils m'ont retiré mon permis et remis un papier avec la date et l'heure de mon audition, qui aura lieu samedi de cette semaine.

Quelqu'un serait-il capable de me dire comment vont se passer les choses? Ce qu'il risque de m'arriver ?

Merci par avance.

Par **Marck.ESP**, le **19/07/2021** à **14:09**

Bonjour,

Il y a délit à partir de 0,40 mg de litre et au-delà à l'air expiré, soit le double dans l'hypothèse d'une prise de sang, 0,80 mg par litre de sang.

Le délit peut entraîner un placement de garde à vue immédiat, ce qui n'a pas eu lieu.

Vous risquez une immobilisation du véhicule et une comparution devant le tribunal correctionnel ou encore dans le cadre d'une CRPC, (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10409>)

Vous encourez amende et prison (peu probable), voire des peines complémentaires de suspension ou annulation judiciaire du permis de conduire.

Il est plus simple de vous communiquer ce lien...

<https://www.permisapoints.fr/infraction-et-legislation/alcool-et-conduite#delit>

Par **Regretséternels**, le **19/07/2021** à **15:41**

Merci pour cette réponse,

J'avais effectivement trouvé un certains nombres d'informations sur ce sujet sur internet mais voyez-vous systématiquement il est question des peines maximales. Il n'y a jamais de témoignages réels sur le web, je veux dire de personnes ayant commises la même très grosse erreur.

Mon permis m'a été retiré et je comprends très bien pourquoi. Par contre ce que je ne sais pas, c'est comment va se dérouler mon audition de samedi. Est-ce qu'ils vont me placer en garde à vue par exemple?

Dans un cas comme le mien, y-a t-il une peine "minimale" à prévoir, ou est-ce que la justice va vouloir faire un exemple parce que les délits routiers sont de plus en plus fréquents?

C'est toutes ces questions là qui me font peurs.

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **19/07/2021** à **16:18**

Bonjour,

vous serez jugé et vous voulez qu'on préjuge... Ce n'est pas parce que vous trouverez un témoignage semblable au votre qu'il faudra penser que vous aurez la même peine ! Et petite précision; le taux en mg correspond à l'air expirée; pour le grammage en gramme par litre il s'agit de litres de sang. Le rapport est de l'ordre de 2. Quand vous avez soufflé avec 0,59mg/l d'air vous étiez à un taux de quasi 1,2 g par litre de sang !

Par **Regretséternels**, le **19/07/2021** à **17:31**

Bonjour,

Oui je le sais très bien, je ne cherche en rien à minimiser, c'est ce qui était indiqué sur le document que les gendarmes m'ont remis et c'est pour cela que je l'ai reporté de cette façon.

C'est juste que ça m'aurait fait du bien d'en discuter avec quelqu'un qui soit avait connu ça, soit connaissait la procédure qui allait suivre.

Merci de m'avoir consacré un peu de votre temps.

Cordialement.